



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

passport

Question écrite n° 13914

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention M. le ministre de l'intérieur sur l'opération « titres-express » dans les préfectures et plus précisément sur les possibilités de délivrance au public d'un passeport en moins d'une heure. Il souhaite savoir dans quels délais ce dispositif sera opérationnel sur l'ensemble des préfectures.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la réforme de l'Etat, il a été effectivement demandé au ministère de l'intérieur de lancer une expérimentation de délivrance de passeports en une heure. L'objectif était de mesurer la préférence de l'utilisateur entre la délivrance immédiate (avec déplacement au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture) et une délivrance différée mais sans déplacement important (par l'intermédiaire de la mairie). L'expérimentation conduite en 1997 dans dix-neuf départements a montré, d'une manière générale, l'attachement des usagers au mode de délivrance du passeport par l'intermédiaire de la mairie, qui réduit sensiblement les déplacements. La délivrance rapide reste donc, dans la majorité des cas, peu utilisée. Par ailleurs, la réduction sensible des délais pour obtenir des titres réglementaires (passeport en une heure) n'est pas sans poser de réels problèmes de sécurité et de fiabilité des informations fournies par le demandeur. Il n'est donc pas envisagé, à ce stade, de faire de la délivrance des passeports en une heure un principe. Cependant, la procédure de délivrance des passeports en urgence reste toujours possible pour l'utilisateur dans l'ensemble des préfectures.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13914

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2454

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3801